

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°63/2020

Séance Ordinaire du 29 octobre 2020

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille vingt le vingt-neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : POMPA Antoine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie

Procurations : BRUNET François à CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline à BROSSEAU Sylvie, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeannine

Absents : /

Date de la convocation :

21 octobre 2020

OBJET : CESSION DE LA PARCELLE B 836 AU PROFIT DE LA COMMUNE

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
3.1 Acquisitions

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur et Madame CANTIER demeurant 47 avenue Maréchal Joffre, proposent de céder à l'euro symbolique à la commune, leur parcelle cadastrée section B n°836. Il s'agit d'un terrain végétalisé constituant le bois de Peyrestortes, situé « Al puig de l'agle » d'une surface de 2320 m².

Monsieur le Maire dit que cette acquisition renforcerait la maîtrise du foncier de la commune au niveau de cet espace boisé qu'il convient de protéger et propose de se prononcer en faveur de cet achat.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'acquisition foncière ci-dessus décrite à l'euro symbolique ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire notamment l'acte notarié ;

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.


e Maire,
Alain DARIO 